

Règles de vie au Lycée Professionnel Darche

Acteurs... À propos de...	Equipes éducatives / pédagogiques	Elèves	Responsables légaux
Absences	<ul style="list-style-type: none"> - Signaler les absences (Pronote). - Informer l'Inspection d'Académie en cas d'absences répétées. - Assurer le suivi des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rattraper ses cours. - Justifier son absence en Vie scolaire à son retour. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avertir les membres de la Vie scolaire avant 10h00 (téléphone ou Pronote). - Justifier l'absence, par écrit (Pronote, lettre ou courriel). - Contacter l'établissement en cas de difficultés rencontrées.
Retards	<ul style="list-style-type: none"> - Signaler les retards (Pronote). - Informer les parents. - Punir (retenue) l'élève après 3 retards injustifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rattraper ses cours. - Justifier son retard en Vie scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avertir les membres de la Vie scolaire (téléphone, Pronote ou courriel). - Justifier le retard, par écrit (Pronote, courriel ou lettre).
Circulation	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas autoriser de sorties de cours sauf motifs exceptionnels (maladie...). - Faire accompagner l'élève avec un billet de circulation qui doit être validé en Vie scolaire. - Ne pas ouvrir les toilettes ou les vestiaires en dehors des temps prévus à cet effet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se présenter systématiquement au bureau de la Vie scolaire. 	
Retenues	<ul style="list-style-type: none"> - Prononcer une exclusion-inclusion après notification de 3 reports de retenue. - Donner un travail pédagogique à l'élève. - Ne pas multiplier les retenues pour un motif identique et respecter l'échelle de punitions/sanctions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre présent à la retenue (mercredi après-midi). - Faire sérieusement son travail. - Ne pas répéter le motif pour lequel la punition a été donnée, comprendre sa punition. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre vigilant sur le motif de la retenue. - Amener son enfant au lycée le mercredi après-midi.
Infirmierie	<ul style="list-style-type: none"> - N'autoriser des élèves à se rendre à l'infirmierie que sur convocation ou motifs exceptionnels. - Faire accompagner l'élève avec un billet de circulation qui doit être validé en Vie scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se rendre à l'infirmierie sur les temps de pause, dans la mesure du possible. 	
Tenues	<ul style="list-style-type: none"> - N'autoriser le port du survêtement qu'en cours d'EPS. - Prendre en charge l'élève et demander aux parents de ramener la tenue adéquate (Vie scolaire). - Donner un travail supplémentaire à l'élève n'ayant pas sa tenue (rattrapage TP...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter le principe de laïcité dans les établissements scolaires. - Se conformer aux exigences professionnelles et avoir la tenue demandée (cf. règlement intérieur, page 5). 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre vigilant sur la tenue de son enfant. - Ramener les affaires adéquates si manquement au règlement intérieur.

<p>Téléphones, baladeurs et autres affaires...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - N'autoriser les téléphones et autres baladeurs qu'en dehors des locaux et pendant les temps de pause. - Demander de ranger les appareils et les confisquer en cas de refus. - Informer les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> - N'utiliser les téléphones portables et autres que dans les lieux et moments autorisés (cf. règlement intérieur page 4). - Se montrer respectueux des autres. - Ne pas photographier ou filmer un personnel ou un élève sans son autorisation. - Etre responsable de ses affaires personnelles en en prenant soin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se rendre dans l'établissement en cas de confiscation d'un appareil.
<p>E.P.S.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renvoyer à la Vie scolaire, qui contactera les parents, les élèves n'ayant pas leur tenue. - Punir : 1 heure de retenue en cas d'oubli d'affaires. - Autoriser uniquement les élèves ayant une dispense annuelle, à ne pas participer aux cours. - Fournir aux élèves l'imprimé officiel à faire remplir par le médecin en cas de dispense. 	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter sa tenue même en cas de dispense. - Participer aux cours même en cas d'inaptitudes partielles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les dispenses ponctuelles. - N'utiliser que le formulaire officiel à faire remplir par le médecin traitant.
<p>Activités professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir aux élèves l'imprimé officiel à faire remplir par le médecin en cas d'inaptitude. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir sa tenue et un comportement professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que son enfant possède la tenue adéquate (la lui ramener le cas échéant). - N'utiliser que le formulaire officiel à faire remplir par le médecin traitant.
<p>Entrées et Sorties</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller les entrées et sorties. - Ne pas autoriser les attroupements devant l'établissement (plan Vigipirate). 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les horaires d'ouvertures du portail du lycée (ouverture de 12h00 à 12h15 et de 12h50 à 13h00). - Ne pas s'attrouper devant l'établissement (plan Vigipirate). 	